

De 1914 à 1923 ces gens ont créé de la monnaie. Le ministre des Finances a été autorisé par la loi de 1923 à créer de la monnaie pour la mettre en circulation. Ils ne l'ont pas appelée drôle de monnaie, parce qu'ils en savaient beaucoup plus long qu'un grand nombre des gens aujourd'hui. Pourquoi ne pas créer de la monnaie pour payer ce 5 cents de plus par boisseau? Qu'est-ce qui empêche de recourir à la Banque du Canada pour obtenir de l'argent? Que cette banque prête l'argent sans intérêt au Gouvernement.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député s'est demandé il y a un instant s'il enfreignait ou non le Règlement. Il a reconnu, je pense, que ce qu'il disait s'écarterait peut-être légèrement du Règlement; je pense que l'honorable député devrait revenir maintenant à l'accord international sur le blé. On a dit, je le sais, que la Grande-Bretagne n'était pas partie à l'accord, mais même si l'on peut signaler la chose, il n'y a pas lieu d'en faire l'objet d'un discours de quarante minutes.

Je dois inviter l'honorable député à parler de l'accord international sur le blé.

M. Blackmore: J'apprécie votre opinion à sa valeur, monsieur l'Orateur, et je me conformerai à votre décision. Toutefois, que personne n'aille prétendre à la Chambre ni sur les tribunes publiques que le Gouvernement n'y peut rien, car ce serait mentir.

Je n'ai pas l'intention de parler plus longuement sur ce point, en ce moment, car j'ai dit souvent,—en particulier lors de l'examen des crédits du ministère du Commerce,—que je fais bien peu de cas de quelqu'un qui s'élève contre un certain état de choses mais qui ne propose rien pour y remédier, ni n'apporte aucune solution au problème. J'ai cherché tout simplement à éviter d'être condamné par mon propre règlement. J'affirme que le Gouvernement devrait immédiatement chercher le moyen de verser ce supplément de cinq cents. Il faudrait que des ministres aillent en Angleterre pour le couronnement et demandent à la Grande-Bretagne si elle n'envisagerait pas l'adhésion à l'accord sur le blé,—du moins en tant que le Canada est concerné,—si elle veut nous prendre notre blé à deux dollars le boisseau, nous de notre côté nous engageant à payer les cinq cents de supplément, à même de l'argent créé.

M. l'Orateur suppléant: Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, on a soulevé au cours du débat quelques points que je désire commenter brièvement.

On a rappelé que les versements initiaux, à l'égard de la récolte 1953-1954, n'ont pas encore été annoncés. Il est difficile de four-

nir des renseignements définitifs à cet égard mais je crois que je puis communiquer assez de données pour satisfaire le député de Souris (M. Ross) quant à la préparation des plans pour la prochaine récolte. Le prix initial du blé était, cette année, de \$1.40 le boisseau. Ce sera le plus bas prix, l'an prochain, pour le blé du Nord. Nous voulons que les cultivateurs produisent plus de blé durum et, pour cette raison, le prix initial sera de \$1.50 le boisseau pour ce blé.

On a beaucoup parlé d'excédents et d'une baisse de prix inévitable. En conséquence, les députés jugeront peut-être qu'il est téméraire de mentionner ces prix et qu'il le serait peut-être, du reste, dans les circonstances actuelles. Si quelque pays important ne ratifiait pas l'accord,—tous l'ont signé mais il arrive parfois que les ratifications font défaut,—l'entente en serait compromise. Je signale cependant que nous avons eu trois énormes récoltes et que la plupart de ceux qui s'occupent depuis longtemps du blé et qui connaissent à fond la question des moyennes savent que nous ne pouvons pas obtenir indéfiniment des récoltes surabondantes. Ce serait contraire à la loi des grands nombres. L'excédent de blé, dans le monde, est dans de fortes mains; en fait, il est aux mains des gouvernements. Je suis bien convaincu que les gouvernements qui détiennent ces excédents actuellement ne les vendront pas s'il y a danger de faire dégringoler les prix. Je n'ai donc aucune hésitation à déclarer que le prix initial pour l'année prochaine sera de \$1.40 pour les blés du Nord et de \$1.50 pour le blé durum. Quand tous les éléments qui influent sur le prix seront connus, ce qui sera vers la fin de juillet, il sera possible de relever modérément ce versement initial.

Pour ce qui est de l'orge, le paiement initial a été cette année de 96c. dans le cas de l'orge n° 3 de l'Ouest canadien, à six rangs. Ce sera le prix initial pour l'année prochaine. Je ne puis concevoir aucune raison de relever ou d'abaisser ce chiffre, bien que la récolte d'orge ait été énorme et que nous ayons en entrepôt de grandes quantités d'orge invendu.

Quant à l'avoine, le prix initial est, cette année, de 65c., pour l'avoine n° 2 de l'Ouest canadien. Ce sera le prix initial pour l'an prochain. Le pire qui puisse nous arriver, c'est que nous soyons dans l'obligation de limiter les livraisons d'avoine proportionnellement aux ventes. La récolte de l'an dernier a été énorme mais le marché a été plutôt lent car les livraisons ont été elles aussi plutôt lentes. Nous avons en entrepôt d'immenses quantités d'avoine invendues. On mentionne en certains milieux la possibilité de perturbations en ce qui a trait à notre vente ordinaire d'avoine aux États-Unis. Je ne vois pourtant pas pourquoi il en serait ainsi. Il y a